



NOTE OFFICIELLE – ÉVOLUTION DES RÈGLES DES CHAMPIONNATS 2025

Chers membres, chers licenciés,

Lors de la réunion du Comité du 30 janvier 2025, des discussions ont été menées sur l'évolution des distinctions et classements des championnats. À l'issue des débats, les membres du Comité ont procédé à un vote, aboutissant aux décisions suivantes :

1. Répartition et distinction des titres :

- Création d'un podium Or / Argent / Bronze en obstacle (mixte)
- Création d'un titre de « Champion de France des Amateurs » (nom à définir), qui sera attribué au Gentleman-Rider ou à la Cavalière ayant remporté le plus de victoires sur l'année, toutes disciplines confondues
- « Têtes de liste » renommées « Cravaches d'Or »

2. Départage des égalités :

- Maintien des ex-aequo pour la Cravache d'Or en cas d'égalité de victoires*
- En cas d'ex-aequo pour la Cravache d'Or, le concurrent suivant sera automatiquement désigné Cravache de Bronze
- Suppression des ex-aequo pour les Cravaches d'Argent et de Bronze
- En cas d'égalité pour les Cravaches d'Argent et de Bronze, le classement sera déterminé selon :
 - Le nombre total de places obtenues selon le barème de France Galop (jusqu'à la 5ème place)
 - En cas d'égalité persistante, le nombre de 2èmes places sera pris en compte (puis de 3èmes places si nécessaire, etc.)

3. Pour les challenges :

- Seuls les membres du Club, depuis au moins le 1^{er} juin, peuvent prétendre à la comptabilisation des points

**Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, ne sont désormais comptabilisées que les victoires en France + les victoires dans les courses du circuit Fegentri*